



NOUVELLES FORCES DEMOCRATIQUES

NFD

Unité - Travail - Justice

« Ensemble pour une Guinée Meilleure »

Agrément N° A/2008/1946/MIS/CAB/DNLPAJ/2008

DÉCISION N°11/NFD/BEN/2025

Portant suspension de membres du Bureau Exécutif National

La Présidente du Parti Nouvelles Forces Démocratiques (NFD),

Vu les Statuts du Parti, notamment en ses articles 14, 15 et 36 ;

Vu le Règlement intérieur, notamment en ses articles 30, 31, 32, 33 et 34 ;

Considérant les actes d'indiscipline, d'insubordination, ainsi que les manœuvres délibérées de division et de déstabilisation récurrentes du Parti, constitutifs de violations flagrantes des dispositions susmentionnées ;

Considérant la nécessité de préserver la cohésion, la discipline et l'unité au sein du Parti ;

Décide :

Article 1er : Suspension

Sont suspendus de leurs fonctions au sein du Bureau Exécutif National (BEN) du Parti Nouvelles Forces Démocratiques (NFD) les membres dont les noms suivent :

- **Monsieur Daouda DIALLO**, Secrétaire Administratif ;
- **Monsieur Amadou Lamarana Mamoudou DIALLO**, Secrétaire National Adjoint chargé de l'Information et de la Communication ;
- **Monsieur Soalaye KOUROUMA**, Secrétaire National Adjoint aux Affaires Électorales.

Article 2 : Désignations intérimaires

Pour les besoins de continuité du service, il est procédé aux désignations intérimaires suivantes :

- **Monsieur Mamadou Ciré BAH** est désigné **Secrétaire Administratif par intérim**, en remplacement de **Monsieur Daouda DIALLO**, suspendu ;
- **Monsieur Mamoudou BANGOURA** est désigné **Secrétaire National Adjoint chargé de l'Information et de la Communication**, en remplacement de **Monsieur Amadou Lamarana Mamoudou DIALLO**, suspendu ;

Article 3 : Dispositions finales

La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, **abroge toutes dispositions antérieures contraires** et sera publiée et notifiée partout où besoin sera.

Fait à Conakry, le 20 octobre 2025

La Présidente



Madame Fofana Souadou DIALLO



NOUVELLES FORCES DEMOCRATIQUES
NFD
Unité - Travail - Justice
« Ensemble pour une Guinée Meilleure »
Agrément N° A/2008/1946/MIS/CAR/DNLPAJ/2008

Conakry, le 22 octobre 2025

N/Réf. N° : 12/BEN/NFD/2025

À

Monsieur le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
Conakry

Objet : Transmission de décision de sanction disciplinaire à l'encontre de certains membres du Bureau Exécutif National du NFD

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information et suite de droit, la décision de sanction disciplinaire prise à l'encontre de certains membres du Bureau Exécutif National (BEN) du Parti Nouvelles Forces Démocratiques (NFD), conformément aux dispositions de nos Statuts et de notre Règlement intérieur.

Ces sanctions font suite à des fautes graves constatées, notamment :

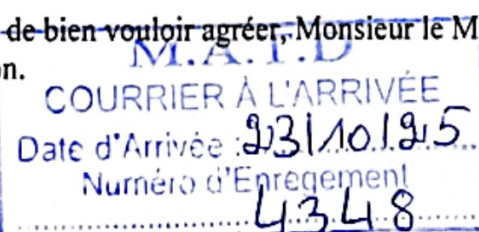
- la violation des textes du Parti ;
- la tenue de réunions non autorisées en dehors des cadres réglementaires ;
- la publication, sur les médias et les réseaux sociaux, d'informations internes portant atteinte à la cohésion et à l'image du Parti ;
- des propos injurieux et des actes d'insubordination à l'encontre de la Présidente et de certains membres du Bureau Exécutif National.

Après examen de ces faits par les organes compétents du Parti et délibération conformément aux textes en vigueur, il a été décidé de sanctionner les membres concernés, en application des articles 14 et 15 des Statuts, ainsi que des articles 30, 31, 32, 33 et 34 du Règlement intérieur.

En conséquence, vous trouverez ci-joint la décision officielle portant sanction disciplinaire, dûment signée et motivée.

Le Bureau Exécutif National du NFD réaffirme, à travers cette démarche, son attachement au respect de la discipline, de la cohésion et de l'ordre interne, dans le strict respect de ses textes fondateurs et des lois et règlements de la République.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.




Madame Fofana Souadou DIALLO



P. J: Décision portant suspension de membres du BEN